Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_63-DE

Extrait de délibération

CONSEIL MUNICIPAL
du 01 JUIN 2026

Délibération 2026.63

SAINT-MÉLOIR DES ONDES

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal dûment convoqués le vingt-six mai, se sont réunis, à la mairie-salle des fêtes, sous la présidence de M. Dominique de LA PORTBARRÉ, Maire.

PRÉSENTS :
Monsieur de LA PORTBARRÉ Dominique, Maire – Mesdames LE SCORNET Sylvie, VILLENEUVE Catherine, Adjointes – Messieurs LEMONNIER Philippe, JENOUVRIER Stéphane, COURDENT Stéphane, Adjoints – Mesdames THOMAS Huguette, TARDIEU Arlette, THOMAS Anita, SOULAT Véronique, LEBRET Isabelle, BERTRAND Aurore, LE GARREC Virginie, GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillères municipales – Messieurs BELLEC Loïc, GEORGES Patrice, COLAS Mikaël, SIGURET Jérôme, DELANNOY Christophe, JENOUVRIER Fabien, COLLET Vincent, BRAYE Valentin, DUCRET Gautier, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :
Madame LEPAIGNEUL Virginie, adjointe (procuration donnée à Mme V. LE GARREC),
Madame GALLOU Isabelle, adjointe (procuration donnée à M. P. LEMONNIER),
Madame GOUDEDRANCHE Isabelle, conseillère municipale (procuration donnée à M. J. SIGURET).
Madame VILLENEUVE Catherine, adjointe (procuration donnée à Mme S. LE SCORNET).
Soit 27 membres présents ou représentés à l'ouverture de la séance.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Madame GRANDIN-FRIARD Stéphanie, conseillère municipale.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU RESEAU D'AIDE SPECIALISEE DES ELEVES EN DIFFICULTES (RASED)

Rapporteur M. Stéphane COURDENT, Adjoint

La commune de Saint-Méloir des Ondes participe depuis quelques années au financement des charges de fonctionnement du Réseau d'Aides aux Elèves en Difficulté (RASED).

Le réseau d'aide, dont bénéficient les écoles de la circonscription, est implanté sur la commune de Cancale.

Les interventions sont assurées par une psychologue qui visite les différentes écoles du secteur. Cette dernière possède un bureau et du matériel à demeure dans les locaux de l'école élémentaire Les Terres-Neuvas à Cancale.

La commune de Cancale en supporte le fonctionnement et demande aux 11 communes du secteur une participation financière.

Celle-ci se décompose comme suit :

Compte administratif du RASED de l'année N-1, réparti à proportion du nombre d'élèves de la rentrée (référence chiffre fourni IEN) accueilli dans chaque école des communes du secteur d'intervention.

Le montant de la participation de notre commune avec les effectifs rentrée 2025-2026 :

- Effectif total de secteur d'intervention : 1 114 élèves
- Effectif de l'école publique 175 élèves
- Soit 15.71 % x 383.43 € coût de fonctionnement en 2025 = **60.00 €** (arrondi)

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 035-213502990-20260601-D2026_63-DE

Entendu cet exposé,
Après en avoir délibéré et au terme du vote suivant :
27 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la participation de la commune au financement de ce dispositif dans les conditions précitées ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder à son mandatement dès réception du titre exécutoire de recette de la ville de Cancale.

Extrait certifié conforme et exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture

LE MAIRE, Dominique de LA PORTBARRÉ

